



Manuel d'évaluation par les pairs de 2011-2012

Le présent document remplace la section 6 du *Manuel d'évaluation par les pairs* qui a été affichée dans le site Web du CRSNG en décembre 2010.

Juillet 2011

6. Évaluation des demandes de subvention à la découverte

TABLE DES MATIÈRES

6. ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUBVENTION À LA DÉCOUVERTE 1

6.1.	OBJECTIFS DU PROGRAMME	1
6.2.	DESCRIPTION DU PROGRAMME	1
6.3.	NATURE DE LA RECHERCHE APPUYÉE.....	1
6.4.	ADMISSIBILITÉ DES CHERCHEURS	2
6.5.	CATÉGORIES DE CHERCHEURS	2
6.6.	ÉVALUATION DES DEMANDES	3
6.6.1.	Critères de sélection.....	4
6.6.1.1.	<i>Excellence du ou des chercheurs sur le plan des sciences et du génie</i>	4
6.6.1.1.1.	Éléments de réflexion	6
6.6.1.2.	<i>Mérite de la proposition</i>	8
6.6.1.2.1.	Lien avec la recherche financée par d'autres sources	9
6.6.1.2.2.	Éléments de réflexion	11
6.6.1.3.	<i>Contribution à la formation de personnel hautement qualifié</i>	12
6.6.1.3.1.	Éléments de réflexion	14
6.6.2.	Chercheurs en début de carrière.....	15
6.6.3.	Considérations particulières.....	16
6.6.3.1.	<i>Retards dans la recherche et dans la diffusion des résultats de la recherche</i>	16
6.6.3.2.	<i>Professeurs auxiliaires ou émérites</i>	16
6.6.3.3.	<i>Membres des groupes d'évaluation</i>	17
6.6.4.	Coûts relatifs de la recherche.....	17
6.6.5.	Suppléments d'accélération à la découverte	19
6.7.	POLITIQUES ET LIGNES DIRECTRICES	19
6.7.1.	Conflits d'intérêts	19
6.7.2.	Cadre des recommandations de financement.....	20
6.7.3.	Durée des subventions	21
6.8.	TEMPS CONSACRÉ	21
6.9.	RÉSULTATS ET DOCUMENTS REQUIS	22
6.9.1.	Prise en compte des commentaires des examinateurs et des anciens messages au candidat..	22
6.9.2.	Préparation du message au candidat	23
6.10.	FORMULAIRE D'ÉVALUATION DES DEMANDES DE SUBVENTION À LA DÉCOUVERTE....	24
6.11.	INDICATEURS DE MÉRITE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS À LA DÉCOUVERTE	25

6. Évaluation des demandes de subvention à la découverte

6.1. Objectifs du programme

Les subventions à la découverte visent :

- à promouvoir et à maintenir une base de recherche diversifiée et de haute qualité en sciences naturelles et en génie dans les universités canadiennes;
- à favoriser l'excellence en recherche;
- à fournir un milieu stimulant pour la formation de chercheurs.

La diversité recherchée par le premier objectif concerne principalement l'appui de la recherche dans toutes les disciplines des sciences et du génie (SNG). Le renouvellement de la capacité de recherche est aussi nécessaire et est atteint à l'aide de lignes directrices propres à l'appui des chercheurs en début de carrière (consultez la section 6.8.2).

L'objectif de maintien d'une base de recherches diversifiée peut parfois être perçu comme étant incompatible avec la recherche de l'excellence; toutefois, seules les demandes qui atteignent ou dépassent un seuil de qualité minimal pourront être acceptées.

6.2. Description du programme

Le Programme des subventions à la découverte, le plus important programme du CRSNG, constitue une source majeure de financement de la recherche en SNG menée dans les universités canadiennes et appuie d'ailleurs une grande partie des travaux de recherche effectués au Canada. Le Programme de subventions à la découverte investit à la fois dans des activités de chercheurs et de groupes de chercheurs qui travaillent à repousser les limites des sciences et du génie ainsi que dans la création de milieux stimulants propices à la formation en recherche.

Les titulaires d'une subvention à la découverte ne sont pas tenus de s'en tenir aux activités précises décrites dans leur demande et prévues dans le budget proposé, et peuvent poursuivre d'autres intérêts de recherche, pourvu qu'ils relèvent du mandat du CRSNG et qu'ils soient conformes à une utilisation appropriée des subventions selon le [*Guide d'administration financière des trois organismes*](#).

6.3. Nature de la recherche appuyée

La recherche en SNG comprend une panoplie d'activités, allant de la recherche sans application évidente dans l'immédiat ou à moyen terme, qui déborde de la structure intellectuelle de la discipline, à de la recherche orientée vers des besoins sociaux et industriels précis. Toutes ces activités sont admissibles au Programme de subventions à la découverte. Le programme vise à favoriser toute la gamme d'activités afin que les établissements de recherche universitaire au pays demeurent des participants dynamiques en matière de sciences et du génie à l'échelle internationale, une ressource souple pour le Canada et un milieu favorable à la formation et au perfectionnement de personnel de recherche.

Chercheurs dans les domaines de la santé ou des sciences humaines – Le CRSNG sait que la recherche en SNG peut mener à des progrès en sciences de la santé ou en sciences humaines. Afin de déterminer si les travaux contribuent principalement aux SNG ou non, les évaluateurs peuvent consulter le document des trois organismes subventionnaires (CRSNG, CRSH et IRSC) intitulé [Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral](#). Le CRSNG appuie des programmes de recherche qui portent avant tout sur des défis en recherche et qui contribuent manifestement à l'avancement des connaissances et à la formation en SNG. Les travaux de recherche en SNG qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme qui met l'accent sur un sujet ne relevant pas du mandat du CRSNG ne sont pas admissibles.

Si vous avez des questions concernant l'admissibilité d'un sujet de recherche, veuillez en faire part à l'administrateur de programme. Les décisions relatives à l'admissibilité des chercheurs sont prises par le personnel du CRSNG.

6.4. Admissibilité des chercheurs

Les décisions relatives à l'admissibilité des chercheurs sont prises par le personnel du CRSNG. Les membres des groupes d'évaluation qui doutent de l'admissibilité d'un chercheur doivent évaluer la demande de celui-ci au même titre que les autres, mais ils doivent informer le personnel du CRSNG de la possibilité d'un problème dans les meilleurs délais. La page [Critères d'admissibilité – Pour les membres du corps professoral](#) dans le site Web du CRSNG renferme les règlements régissant l'admissibilité des chercheurs.

6.5. Catégories de chercheurs

Il y a deux catégories de chercheurs :

- a) **les chercheurs en début de carrière** sont des candidats qui, en juillet de l'année au cours de laquelle figure la date limite de présentation de la demande, occupent depuis moins de deux ans leur premier poste admissible au sein de l'université et qui n'ont aucune expérience de recherche indépendante en milieu universitaire ou non universitaire;

b) les autres candidats sont considérés comme **des chercheurs établis**.

6.6. Évaluation des demandes

L'évaluation des demandes de subvention à la découverte est fondée sur les renseignements contenus dans les demandes ainsi que sur une comparaison avec l'ensemble des chercheurs de leur discipline. Il incombe au candidat de présenter une demande complète qui respecte les normes de présentation et les instructions établies par le CRSNG. Le CRSNG pourrait rejeter les demandes incomplètes ou non conformes à ses normes de présentation. Les pages en trop seront retirées.

Les demandes de subvention à la découverte sont évaluées en fonction des trois critères suivants :

- l'excellence du ou des chercheurs sur le plan des sciences ou du génie;
- le mérite de la proposition;
- la contribution à la formation de personnel hautement qualifié (PHQ).

L'évaluation des demandes repose sur les réalisations des six années antérieures. Tous les critères sont importants et ont la même pondération pour déterminer la catégorie de qualité globale pour la demande. Le processus de formulation des recommandations en matière de financement, décrit à la rubrique [6.7.2](#), est distinct. Les membres doivent arriver à une cote pour chacun des critères en utilisant la grille des indicateurs de mérite des demandes de subvention à la découverte (consultez la rubrique [6.11](#)) qui énonce les principaux facteurs à considérer. Comme le processus d'évaluation des demandes de subvention à la découverte en physique subatomique pourrait différer de celui mentionné dans ces lignes directrices, il est décrit dans les procédures internes de la Section de physique subatomique.

Les demandes de tous les candidats, qu'il s'agisse de chercheurs en début de carrière ou de chercheurs établis, seront évaluées en fonction des mêmes indicateurs de mérite.

Le CRSNG encourage les membres à utiliser toute la gamme des cotes de qualité prévues selon les besoins afin d'assurer une répartition des cotes qui reflète la qualité des demandes évaluées. Ils doivent garder à l'esprit que, pendant la semaine de réunions d'évaluation du concours, ils sont censés discuter entre eux des cotes, justifier leurs décisions et ensuite attribuer une cote correspondant à l'indicateur reflétant, somme toute, le mieux leur évaluation complète pour chaque critère.

Le CRSNG tient à mettre les membres en garde contre les préjugés susceptibles d'influencer l'examen par les pairs. Il leur demande de faire leur possible pour examiner toutes les demandes sans préjugés fondés sur une école de pensée, la recherche fondamentale par opposition à la recherche appliquée, certaines sous-

disciplines, les domaines de recherche, les approches, la taille ou la réputation d'un établissement ou encore l'âge, les préférences personnelles ou le sexe d'un candidat.

Distribution des cotes

Les indicateurs de mérite sont absolus dans le sens où ils renvoient à l'ensemble des chercheurs et qu'ils doivent être interprétés de la même manière d'une année à l'autre dans le cadre d'un concours. Les cotes doivent refléter la qualité d'une proposition par rapport aux indicateurs de mérite. Dans le cadre d'un concours où les demandes présentées sont vraiment remarquables, la pire demande ne mérite pas automatiquement la cote Insuffisant. De même, dans le cadre d'un concours où l'ensemble des demandes présentées ne sont pas aussi remarquables, la meilleure demande ne mérite pas automatiquement la cote Exceptionnel ou Remarquable. Avant le concours, les groupes d'évaluation tireront parti de différentes occasions, notamment la séance d'orientation d'automne, pour harmoniser l'interprétation et l'utilisation des indicateurs de mérite.

En ce qui a trait aux trois critères distincts, on s'attend à ce que très peu de candidats obtiennent la cote Exceptionnel dans le cadre des concours; cette cote doit être réservée aux personnes dont les réalisations ont été et demeurent extraordinaires.

6.6.1. Critères de sélection

Les indicateurs de mérite comprennent les principaux facteurs à prendre en considération pour l'évaluation de chaque critère. Ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs à prendre en considération pour chaque critère de sélection sont traités en détail ci-dessous; des conseils importants concernant l'évaluation du mérite sont également formulés.

6.6.1.1. Excellence du ou des chercheurs sur le plan des sciences et du génie

Ce critère regroupe plusieurs éléments qui portent sur les contributions du chercheur en SNG. Les évaluateurs tiennent compte des contributions au cours des six dernières années. La cote doit toujours refléter l'expérience réelle du candidat en recherche en tenant compte des retards le cas échéant (voir la section [6.6.3.1](#)). Dans le cas des chercheurs ayant uniquement des antécédents non universitaires en recherche et en formation (p. ex. dans le secteur public ou privé), les examinateurs peuvent tenir compte des dix dernières années.

Les éléments suivants servent à évaluer l'excellence du ou des chercheurs :

- Les connaissances, l'expertise et l'expérience du ou des chercheurs en SNG :

- La réputation dans le domaine, comme en témoignent les distinctions et les prix reçus, les invitations à donner des conférences, les rapports de synthèse rédigés, et les séances présidées lors de conférences, ainsi que les comités (de rédaction notamment) et les conseils consultatifs dont le chercheur est membre, sa participation à des activités de vulgarisation et d'autres facteurs moins tangibles. Les membres doivent évaluer la réputation du candidat en se basant sur ses réalisations récentes décrites dans la demande; la réputation doit aussi être évaluée dans le contexte du milieu de recherche du candidat.
- La qualité des contributions au domaine de recherche proposé et à d'autres domaines de recherche en SNG, et leur incidence :
 - Les réalisations en recherche, comme en font preuve la qualité des récentes contributions et le niveau global des contributions (incidence) à la recherche. Les contributions peuvent prendre la forme de publications, d'exposés à des conférences, de brevets et d'autres méthodes de diffusion suivant le type de recherche.
 - L'évaluation doit être fondée sur la qualité et l'importance de toutes les contributions et non seulement sur le nombre de publications ou de présentations données lors de conférences. Les contributions indiquées par le candidat constituent une preuve de la qualité de son travail. De même, les candidats qui ont publié des articles dans des revues que ne connaissent pas les membres du groupe d'évaluation ne devraient pas être désavantagés d'emblée. Le candidat doit montrer que ses contributions antérieures ont eu une incidence maximale et atteint l'auditoire ciblé. Dans ce contexte, l'incidence ne se mesure pas au moyen d'indicateurs quantitatifs comme le facteur d'impact des revues ou l'indice h. Il s'agit plutôt de l'influence des résultats sur d'autres chercheurs, le domaine visé, la discipline dans son ensemble ou d'autres disciplines.
 - Les publications sont souvent rédigées conjointement avec des étudiants, des stagiaires postdoctoraux ou d'autres chercheurs. La demande du candidat devrait décrire sa contribution intellectuelle à la collaboration ou aux publications conjointes. L'évaluation de l'excellence du ou des chercheurs sur le plan des sciences ou du génie doit pleinement tenir compte de la qualité globale et des retombées des activités concertées.
 - L'incidence peut prendre la forme de l'avancement des connaissances, du développement d'une technologie, ou de la prise en charge de besoins socioéconomiques ou environnementaux. Tous ces éléments sont valides mais la pertinence de telles considérations peut varier selon la discipline et la nature de la recherche menée.
 - Dans la section Contributions les plus importantes, les candidats peuvent faire valoir l'incidence des contributions qui remontent à plus de six ans mais dont l'influence se fait encore sentir aujourd'hui (p. ex. l'exploitation d'un brevet et l'inclusion dans un code).
- L'importance des contributions pour d'autres chercheurs et utilisateurs finaux, et de leur utilisation par ces derniers :

- Il s'agit de la mesure dans laquelle les travaux du ou des candidats ont fait progresser le domaine, c'est-à-dire ont engendré des changements importants dans les écoles de pensée du domaine de recherche ou ont influencé les activités des utilisateurs (y compris l'industrie et le public).
- Les contributions sous la forme de brevets et de rapports techniques, et la participation à l'élaboration de normes ou de codes de pratique, doivent être prises en considération. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les contributions en génie et en sciences appliquées, consultez les [Lignes directrices sur l'élaboration et l'évaluation des demandes en génie et en sciences appliquées](#).
- Dans le cas des demandes d'équipe, il faut évaluer la complémentarité de l'expertise et la synergie des membres de l'équipe :
 - Pour évaluer une demande de subvention d'équipe, il est important de déterminer quelle est l'expertise requise pour atteindre les objectifs de la recherche proposée et d'évaluer la contribution potentielle de chaque membre de l'équipe à l'atteinte des objectifs de recherche, leurs antécédents de recherche et l'étendue de leur contribution proposée. On doit se pencher tout particulièrement sur la valeur ajoutée en combinant les compétences et l'expérience des chercheurs dans la réalisation des objectifs à court terme et à long terme du programme de recherche. Tous les participants (le candidat et les cocandidats) doivent être considérés sur un pied d'égalité; le candidat est le chercheur responsable de l'administration de la subvention. Les cotes doivent refléter le résultat collectif et l'évaluation de l'équipe de chercheurs. L'importance et l'incidence globales des activités de l'équipe doivent être examinées et intégrées à l'évaluation de la demande.
 - La recommandation en matière de financement pour une demande d'équipe est formulée en fonction de la catégorie de financement où elle a été classée sur la base des cotes de qualité. Le cas échéant, les groupes d'évaluation peuvent attribuer pour les coûts de la recherche une cote plus élevée que celle qu'ils attribueraient normalement, parce qu'une équipe est en mesure de réaliser un programme de recherche de plus grande envergure qu'un seul chercheur. Afin d'être équitables à l'égard des équipes de recherche, les groupes d'évaluation peuvent suggérer au CRSNG une plage de financement appropriée et relative lorsqu'ils évaluent la demande. Le CRSNG pourra au besoin ajuster en conséquence le montant de la subvention lorsque les recommandations de financement seront finalisées à la fin des réunions du concours.

6.6.1.1.1. Éléments de réflexion

Incidence – Les contributions peuvent prendre la forme de publications, de présentations données lors de conférences, de brevets et d'autres méthodes de diffusion suivant le type de recherche. Par exemple, le fait de connaître la procédure d'évaluation particulière d'une revue peut aider un membre à évaluer la qualité d'une

publication. Les voies de diffusion ayant la plus grande incidence (mesurée d'après le nombre de lecteurs ou de participants) ne sont pas toujours les meilleures pour faire connaître les résultats de la recherche d'un chercheur; il incombe au candidat d'expliquer les choix faits à cet égard.

Lorsqu'ils évaluent les travaux antérieurs d'un candidat, les membres doivent tenir compte de la pertinence de ses contributions pour les utilisateurs de tous les secteurs (c.-à-d. les chercheurs universitaires, les chercheurs de l'industrie et du gouvernement, les responsables de l'élaboration des politiques ainsi que le public).

Recherche concertée et recherche interdisciplinaire – De plus en plus, la recherche portant sur les problèmes les plus importants en sciences et en génie exige la mise en commun des connaissances, de l'expertise et des contributions de chercheurs qui sont souvent issus de divers domaines. De telles activités concertées doivent être fortement encouragées par l'intermédiaire du Programme de subventions à la découverte, et les évaluateurs doivent veiller à récompenser les efforts véritables en vue de créer des liens de recherche. La créativité et l'innovation sont au cœur de toutes les percées en recherche, qu'elles soient le fruit des efforts d'un chercheur individuel ou d'un groupe de chercheurs. Le rôle de la collaboration et de l'interdisciplinarité en tant que mécanisme permettant de maximiser les réalisations en recherche doit être pleinement reconnu par le système d'évaluation par les pairs. Les indicateurs de réalisations et d'excellence pour la recherche interdisciplinaire et la recherche dans des domaines en émergence sont souvent plus difficiles à cerner que les indicateurs pour la recherche qui s'inscrit clairement dans un domaine balisé. Ainsi, les groupes d'évaluation doivent prendre en compte les défis supplémentaires inhérents à la recherche interdisciplinaire.

Sciences appliquées – Les groupes d'évaluation qui ne reçoivent qu'un petit nombre de demandes en sciences appliquées connaîtront mieux les critères liés à la qualité du dossier de recherche, utilisés pour les sciences « pures ». Ils doivent éviter de mettre l'accent sur les indicateurs de réalisations et d'excellence en sciences « pures » comme les publications dans des revues avec comité de lecture, et de négliger ou de sous-estimer les indicateurs de réalisations en recherche appliquée. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les [Lignes directrices sur l'élaboration et l'évaluation des demandes en génie et en sciences appliquées](#).

Montant de la subvention précédente – Tel qu'il est recommandé dans le [Rapport du Comité d'examen international du Programme de subventions à la découverte](#), le montant de la subvention précédente d'un candidat ne constitue pas le point de départ pour établir le montant d'une nouvelle subvention. Les groupes d'évaluation ne doivent pas considérer le montant de la subvention à la découverte précédente d'un candidat comme une mesure de l'excellence.

6.6.1.2. Mérite de la proposition

Pour qu'un programme puisse être appuyé, il doit être de haute qualité. Il doit également être clair que de véritables problèmes de recherche en SNG sont abordés. Le programme ne doit pas être limité à la mise au point d'applications particulières de connaissances existantes; il doit mener à une contribution originale et innovatrice. Au moment de l'évaluation de ce critère, on doit tenir compte des points suivants :

- Originalité et innovation :
 - Dans quelle mesure la recherche proposée est-elle susceptible d'aborder des concepts et des pistes de recherche nouveaux ou ayant un potentiel pour transformer le champ de recherche?
- Importance des travaux et contributions prévues à la recherche; possibilités de répercussions technologiques :
 - Quelle est l'incidence probable de la recherche? Contribuera-t-elle à l'avancement des connaissances dans le domaine? Aura-t-elle une incidence sur l'orientation du courant de pensée et les activités de recherche?
 - Le programme donnera-t-il lieu à des progrès ou à une innovation remarquables dans la ou les disciplines visées par la demande ou à des résultats pertinents à une vaste gamme d'applications?
 - Les résultats de la recherche pourront-ils être diffusés ouvertement, et être évalués et utilisés par la collectivité des chercheurs ou les intervenants?
 - Si l'importance des résultats dépend de l'élaboration d'applications qui en découlera, s'agit-il d'applications générales ou limitées à un utilisateur particulier (une entreprise ou un établissement)?
- Clarté et portée des objectifs :
 - Le programme comporte-t-il des objectifs à court terme et à long terme?
 - Le lien entre les objectifs à court terme et les objectifs à long terme est-il clair?
 - Les objectifs sont-ils précis, cohérents et réalistes?
 - L'application comporte-t-elle des objectifs clairement définis et d'une portée suffisante qui sont conformes à un programme de recherche de qualité?
 - La proposition reflète-t-elle une vision d'une ampleur et d'une portée plus grandes que les simples plans et objectifs?
- Clarté et pertinence de la méthode :
 - La proposition expose-t-elle clairement la méthode à suivre?
 - La méthode proposée est-elle actuelle et appropriée (c.-à-d. contribuera-t-elle à la réalisation des objectifs de recherche énoncés, le candidat a-t-il justifié l'approche méthodologique)?

- Faisabilité :
 - L'expertise du candidat et la méthode proposée permettront-elles l'atteinte des objectifs dans les délais prévus?
 - Le candidat a-t-il accès à l'équipement et aux ressources nécessaires?
 - Le candidat a-t-il prévu des problèmes éventuels et proposé des mesures d'atténuation?

- Mesure dans laquelle la proposition aborde toutes les questions pertinentes, y compris le besoin de domaines d'expertise variés au sein d'une discipline, ou entre plusieurs disciplines, le cas échéant :
 - La demande fait-elle état de suffisamment de progrès récents dans les activités de recherche liées à la proposition?
 - Le candidat a-t-il situé sa recherche en faisant le pont entre d'autres travaux pertinents dans le domaine?
 - Est-ce que les questions de recherche et les approches proposées prennent en compte tous les domaines de connaissance pertinents?

- Pertinence et justification du budget :
 - Le budget présenté correspond-il bien à la méthodologie proposée et aux résultats attendus en ce qui a trait à la portée et à la faisabilité des plans de recherche (p. ex., le nombre de stagiaires par rapport aux appareils et aux ressources disponibles)?
 - Les subventions à la découverte peuvent être affectées uniquement aux coûts directs de la recherche. Les fonds ne doivent pas servir à payer les coûts indirects ou les coûts généraux de la recherche. La section [Utilisation des subventions](#) du site Web du CRSNG contient plus de renseignements sur les dépenses admissibles. Les dépenses admissibles des professeurs auxiliaires sont abordées à la section [6.6.3.2](#). Si vous avez des préoccupations à cet égard, n'hésitez pas à en discuter avec l'administrateur de programme.

- Explication du lien entre la proposition actuelle et la recherche appuyée par d'autres sources de financement, et la mesure dans laquelle l'explication est claire :
 - Le candidat a-t-il bien expliqué le lien conceptuel et budgétaire entre les travaux proposés et ses programmes de recherche appuyés au moyen d'autres subventions? Y a-t-il des chevauchements conceptuels ou budgétaires?

6.6.1.2.1. Lien avec la recherche financée par d'autres sources

Le CRSNG encourage les chercheurs à avoir recours à d'autres sources de financement, mais il ne permet aucun chevauchement dans l'appui financier accordé à une même recherche.

On prend en compte le lien avec d'autres sources d'appui financier dans le contexte du critère du mérite de la proposition. La disponibilité d'autres

sources de financement ne devrait pas se traduire systématiquement par une évaluation plus faible ou plus élevée du mérite de la proposition. Pour autant que le candidat explique clairement le lien entre la recherche appuyée au moyen des autres fonds et précise les différences par rapport aux travaux à appuyer au moyen des fonds demandés et que les contributions au domaine des SNG prévues dans la proposition de recherche cadrent avec le montant des fonds demandés, la disponibilité à d'autres sources devrait être considérée comme un atout.

Les principes qui guident l'évaluation du chevauchement avec d'autres sources de financement sont les suivants :

- Le CRSNG appuie des programmes de recherche qui portent principalement sur des défis en recherche et qui contribuent manifestement à l'avancement des connaissances et à la formation en SNG. Les travaux de recherche en SNG qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme qui met l'accent sur un sujet ne relevant pas du mandat du CRSNG ne sont pas admissibles. Les propositions qui prévoient l'utilisation de méthodes, d'outils, de techniques et de connaissances du domaine des SNG pour étudier des questions ou des problèmes se rapportant aux sciences de la santé ou aux sciences humaines doivent être présentées respectivement aux IRSC ou au CRSH.
- L'accès aux fonds de subventions à la découverte devrait être équitable pour tous les chercheurs admissibles, sans tenir compte des autres sources de financement. Ce principe s'applique aussi aux chercheurs qui reçoivent un appui dans le cadre d'autres programmes du CRSNG.
- Toutes les demandes doivent être évaluées en fonction des trois critères de sélection.
- Les chevauchements peuvent être conceptuels ou budgétaires.
 - Chevauchement conceptuel : Un chevauchement conceptuel survient lorsque les idées présentées dans la proposition sont ou semblent les mêmes que celles qui sont appuyées par d'autres sources. Cependant, des parties complémentaires du même programme de recherche en SNG peuvent être appuyées par des sources différentes. Les candidats doivent préciser clairement les aspects du programme de recherche qui seraient appuyés par la subvention à la découverte et expliquer en quoi ils diffèrent des activités appuyées par d'autres subventions. En d'autres termes, le candidat doit clairement faire la distinction entre le programme de recherche qui serait appuyé par la subvention à la découverte et les autres programmes de recherche ou projets appuyés par d'autres sources de financement.
 - Chevauchement budgétaire : Les candidats doivent expliquer comment ils utiliseront le financement des diverses sources de financement. Étant donné que les subventions à la découverte constituent une aide à la recherche et ne financent habituellement pas la totalité du programme de recherche d'un chercheur, le CRSNG s'attend à ce que le candidat obtienne des fonds d'autres sources de financement et qu'il explique clairement comment il les utilisera.

Il incombe au candidat de fournir des renseignements sur le lien (conceptuel et budgétaire) entre la recherche proposée et les autres travaux pour lesquels un appui est détenu ou demandé. Il doit également expliquer tout chevauchement apparent de financement ou, s'il y a lieu, indiquer comment la subvention de recherche du CRSNG servirait de complément à la recherche appuyée par d'autres sources. Pour toute subvention dont bénéficie actuellement un candidat ou qui fait l'objet d'une demande, ce dernier doit indiquer clairement l'objectif principal, donner un bref résumé de la méthode et des renseignements budgétaires détaillés, décrire la contribution à la formation de PHQ, et les liens entre la subvention détenue et la demande présentée au CRSNG. Ces renseignements peuvent être présentés dans un bref résumé de l'information nécessaire et des différences précises pour chaque demande de subvention dans des pages supplémentaires à la page relative au budget du formulaire 101.

Si un candidat n'a pas fourni de renseignements adéquats permettant d'évaluer les liens entre la recherche proposée et les autres travaux en cours ou pour lesquels un appui est demandé, les membres peuvent recommander une cote plus basse pour le critère relatif au mérite de la proposition. Le cas échéant, les évaluateurs devraient consulter le document des trois organismes subventionnaires (CRSNG, CRSH et IRSC) intitulé [Choisir le bon organisme subventionnaire fédéral](#).

6.6.1.2.2. Éléments de réflexion

Programme ou projet – Le Programme de subventions à la découverte appuie des programmes continus de recherche comportant des objectifs de recherche à long terme au lieu d'un seul projet ou d'une série de projets à court terme. Si les projets sont définis sans avoir été placés dans le contexte plus large d'un programme, selon les indicateurs, la cote Insuffisant doit être accordée. Afin de déterminer si la demande porte sur le financement d'un programme ou d'un projet, il faut l'examiner dans le contexte du critère du mérite de la proposition afin d'évaluer la clarté et la portée des objectifs (p. ex., les objectifs à long terme ainsi que les objectifs à court terme) ainsi que l'importance de la recherche et les contributions prévues à la recherche.

Prudence extrême ou prise de risques – Les membres devraient être ouverts aux nouveaux problèmes de recherche posés et aux approches novatrices proposées et orienter leurs discussions de manière à déterminer si les problèmes posés sont stimulants, intéressants et susceptibles d'avoir une incidence transformatrice sur le domaine et si les méthodes proposées sont susceptibles d'engendrer des connaissances nouvelles et utiles. Dans tout système d'évaluation par les pairs, les évaluateurs peuvent faire preuve d'une prudence extrême. En raison des fonds limités affectés aux programmes, ce risque peut les amener à ne pas reconnaître le caractère novateur d'un projet de recherche et le potentiel exceptionnel d'un chercheur ou à éviter de prendre

des risques, particulièrement s'ils ne connaissent pas bien le domaine de recherche.

Partialité – On se préoccupe toujours qu'un groupe d'évaluation puisse avoir des préjugés, que ces derniers aient trait à une école de pensée, à la recherche fondamentale par opposition à la recherche appliquée, aux domaines de recherche ou aux approches (y compris les nouvelles), à la taille ou à la réputation d'un établissement, à l'âge, aux préférences personnelles et au sexe d'un candidat. Le CRSNG met les membres en garde contre les préjugés relatifs à une demande fondés sur ce type de facteurs et leur demande de s'assurer qu'aucune partialité n'influe sur le processus décisionnel.

Recherche interdisciplinaire – Les propositions portant sur des travaux interdisciplinaires semblent parfois moins ciblées que d'autres propositions de recherche. Le CRSNG demande aux groupes d'évaluation d'en tenir compte lorsqu'ils évaluent des demandes interdisciplinaires et de faire preuve d'ouverture face aux pratiques et aux méthodes des disciplines autres que la leur.

Capacité de mener les activités proposées – Les activités de recherche proposées et la justification du budget connexe devraient être examinées par rapport à la capacité du candidat à mener à bien le programme prévu compte tenu de ses obligations dans le cadre d'autres travaux de recherche dont fait état la demande (formulaires 101 et 100).

6.6.1.3. Contribution à la formation de personnel hautement qualifié

La formation de personnel hautement qualifié (PHQ) est un critère essentiel du Programme de subventions à la découverte. On accorde de l'importance aux contributions à la formation de qualité à tous les niveaux, y compris les étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs, les stagiaires postdoctoraux, les techniciens et les adjoints de recherche.

Il ne suffit pas qu'un chercheur ait apporté une importante contribution à la recherche par le passé et qu'il propose un programme de recherche valable. Pour qu'une cote favorable soit attribuée, la demande doit démontrer de façon convaincante l'incidence et la qualité des activités de formation en recherche. L'évaluation des contributions à la formation de PHQ doit tenir compte des contributions antérieures et de la formation prévue.

Dans l'évaluation des contributions d'un chercheur à la formation de PHQ, les facteurs suivants doivent être pris en considération :

- Qualité et incidence des contributions antérieures à la formation de PHQ au cours des six dernières années

- La formation appuyée par le CRSNG s'échelonne du premier cycle au niveau postdoctoral, en passant par les thèses et les projets menés pendant l'été. Le personnel technique et tout autre personnel de recherche y ont aussi accès. Les contributions à la formation ne doivent pas être évaluées uniquement en fonction du nombre et du niveau des personnes supervisées; elles doivent être évaluées en fonction de leur qualité et de leur incidence. La pertinence des contributions à la formation de PHQ doit être considérée dans le contexte de sa pertinence pour le programme de recherche. Le niveau des personnes supervisées ou cosupervisées et le contenu de la formation doivent être pertinents pour le programme de recherche. Il incombe au candidat de fournir des renseignements sur son rôle en tant que cosuperviseur. Les renseignements contextuels qu'il fournit seront utilisés dans le cadre du processus d'évaluation pour évaluer la pertinence de la recherche proposée et des plans de formation de PHQ. Les cotes ne doivent pas être ajustées en fonction de l'environnement de recherche.
 - Il est habituellement inacceptable qu'un chercheur établi n'ait pas de dossier de formation de PHQ. Cependant, les membres pourront considérer comme une exception à la règle les retards qui sont indépendants de la volonté du candidat. Consultez la section 6.6.3.1. pour obtenir plus de renseignements sur les retards.
 - La formation de PHQ a pour but d'aider les stagiaires à obtenir leur diplôme dans un délai raisonnable. Le candidat doit expliquer pourquoi, le cas échéant, les études durent plus longtemps que prévu et les étudiants changent souvent d'orientation. Les membres doivent prendre soin de tenir compte des retards qui sont indépendants de la volonté du candidat, comme les congés parentaux pris par les stagiaires. Si des explications sont fournies, les membres doivent en tenir compte dans la détermination de la cote pertinente pour ce critère.
- La formation de PHQ devrait avoir mené à des contributions de haute qualité à la connaissance
 - La preuve que les stagiaires formés ont collaboré à des contributions à la recherche (des conférences, des publications, des brevets, des rapports techniques, etc.), généralement comme coauteurs, doit être considérée comme un indicateur de leur participation intellectuelle et de leur réussite. La qualité de ces contributions doit aussi être prise en compte, le cas échéant. Il incombe au candidat d'expliquer la participation des stagiaires aux activités antérieures.
- Le PHQ est censé faire carrière en sciences et en génie, occupant des postes professionnels dans les secteurs privé ou public ou à l'université :
 - Le fait que le PHQ formé continue d'étudier ou travaille dans n'importe quel secteur lié aux SNG peut être considéré comme la preuve de la qualité de la formation reçue.
- La participation d'un chercheur à des activités de vulgarisation scientifique (p. ex., des activités générales de vulgarisation ou des activités financées par le CRSNG) doit aussi être considérée comme une contribution très utile à la recherche et à la formation.

- Pertinence de la proposition au chapitre de la formation de PHQ en SNG :
 - Les subventions à la découverte visent à appuyer des programmes de recherche plutôt que des projets. Le candidat doit indiquer comment la formation de PHQ s’inscrira dans le programme de recherche proposé. Pour ce faire, il peut décrire les projets pour le PHQ à l’intérieur du programme de recherche.
 - La pertinence du plan proposé pour la formation de certains stagiaires devrait être prise en compte. Par exemple, on doit se demander si le projet convient particulièrement à un étudiant au niveau du baccalauréat, de la maîtrise ou du doctorat.
 - Pour les techniciens et les autres titulaires d’un poste à long terme, le candidat doit expliquer comment le travail contribuera à l’acquisition de nouvelles compétences ou connaissances.
 - La capacité du chercheur d’encadrer le nombre et le type prévus de stagiaires doit être prise en considération.
 - Le PHQ est censé participer intellectuellement au programme de recherche.
 - La recherche proposée doit laisser au stagiaire un espace de croissance et de développement; le PHQ ne doit pas simplement être « une autre paire de bras » pour le chercheur.
 - S’il s’agit d’un chercheur établi qui n’a pas l’intention de former de PHQ, la cote attribuée à ce critère devrait être Insuffisant. Le candidat doit expliquer pourquoi la formation de PHQ sera limitée dans le cadre du programme de recherche proposé. Le groupe d’évaluation doit tenir compte de ces explications afin d’attribuer une cote appropriée pour ce critère.

- Formation enrichie découlant d’un milieu de collaboration ou interdisciplinaire (s’il y a lieu) :
 - La qualité et l’étendue des interactions et des collaborations, en ce qui concerne l’effet résultant sur la formation de PHQ, doivent être prises en considération.
 - Les possibilités d’interaction avec les secteurs public et privé (p. ex., les organismes industriels et gouvernementaux) doivent aussi être prises en considération.
 - Certains chercheurs participent à des ententes de cosupervision afin d’accroître la nature interdisciplinaire de l’expérience de formation.

6.6.1.3.1. Éléments de réflexion

Chercheurs ayant des antécédents non universitaires – Si un chercheur a des antécédents non universitaires (p. ex., secteur public ou privé) en recherche et en formation, l’expérience en matière de formation en recherche peut s’étaler sur les dix dernières années.

Noms des stagiaires figurant sur le formulaire 100 – Le CRSNG exige que le candidat obtienne le consentement des stagiaires avant d’inscrire leur nom dans le formulaire 100, Formulaire de renseignements personnels. Comme cela n’est pas toujours possible, le candidat peut fournir des renseignements sur les stagiaires sans donner leur nom. Ces renseignements peuvent être plus génériques, mais ils doivent quand même permettre aux membres d’évaluer les points susmentionnés. Cependant, les candidats doivent s’efforcer d’inscrire les noms des stagiaires dans la mesure du possible.

Formation de PHQ dans des domaines autres que les SNG – Selon le plan de formation de PHQ proposé pour les travaux visés par une subvention à la découverte, la formation de PHQ doit être dispensée dans les SNG. Cependant, la formation de PHQ dans d’autres domaines (p. ex., en santé ou en sciences sociales) peut être considérée comme un élément qui témoigne de l’engagement manifeste du candidat envers la formation et de la qualité du milieu de formation, surtout en présence d’occasions de formation synergique ou interdisciplinaire.

6.6.2. Chercheurs en début de carrière

Le CRSNG est résolu à appuyer les chercheurs en début de carrière qui ont la formation et l’expertise voulues pour faire une contribution très utile à la recherche en SNG.

Toutes les demandes sont évaluées en fonction des mêmes exigences pour les trois critères de sélection.

Après l’évaluation de toutes les demandes, les comités directeurs viseront à appuyer au moins 50 p. 100 de chercheurs en début de carrière pourvu qu’il s’agisse de demandes de qualité. Ils peuvent établir un seuil de qualité moins élevé pour ce groupe. Le CRSNG estime qu’il est important de permettre aux chercheurs en début de carrière de démontrer leur capacité à faire des contributions de qualité à la recherche et à la formation. Le montant du financement recommandé devrait être similaire pour les chercheurs en début de carrière et les chercheurs établis qui obtiennent des cotes semblables. La durée normale de la subvention serait de cinq ans afin de laisser au candidat le temps voulu pour faire la preuve de son excellence en recherche.

Comme les demandes des chercheurs en début de carrière sont évaluées selon la même échelle que celles des chercheurs établis, on s’attend à ce que les chercheurs en début de carrière n’obtiennent généralement pas la cote Remarquable ou Exceptionnel.

Les examinateurs ne devraient pas accorder la cote Insuffisant aux chercheurs en début de carrière pour le simple fait qu’ils n’ont pas de dossier de formation de PHQ. Ils peuvent prendre en compte la formation prévue. Cependant, il est inacceptable que des chercheurs établis n’aient jamais formé de PHQ.

Les chercheurs en début de carrière qui continuent de collaborer avec leurs anciens superviseurs ou qui effectuent de la recherche dans le cadre d'un groupe doivent clairement définir leurs contributions aux travaux de recherche concertée.

6.6.3. Considérations particulières

Les demandes de tous les candidats sont évaluées en fonction des mêmes attentes en ce qui a trait à la qualité des contributions antérieures ou prévues. Les membres doivent toutefois prêter une attention particulière à certaines situations exceptionnelles lorsqu'ils évaluent des demandes de subvention à la découverte. Les plus fréquentes de ces situations sont décrites ci-dessous.

6.6.3.1. Retards dans la recherche et dans la diffusion des résultats de la recherche

Dans les instructions, on demande aux candidats d'expliquer tout retard majeur dans leurs travaux de recherche ou dans la diffusion des résultats de ces travaux et de préciser les dates de ces retards (p. ex. congé parental, deuil, circonstances particulières en tant que chef de famille monoparentale, maladie ou autres circonstances indépendantes de leur volonté).

Le CRSNG reconnaît que la productivité en recherche et les contributions à la formation de PHQ risquent d'être perturbées pendant les périodes de grossesse ou de garde d'enfant en bas âge (congé parental) ou en raison de circonstances particulières. En pareil cas, la productivité du candidat serait évaluée en fonction de sa période d'activité (c.-à-d. en excluant la période de congé).

Le CRSNG demande aux membres de tenir compte de l'effet de pareilles circonstances sur la productivité sans négliger de s'assurer que la qualité des programmes de recherche appuyés par le CRSNG demeure concurrentielle.

6.6.3.2. Professeurs auxiliaires ou émérites

La politique du CRSNG est de reconnaître et d'appuyer l'important rôle joué par les professeurs auxiliaires et émérites dans les activités de recherche et de formation en recherche dans les universités canadiennes. Les professeurs auxiliaires et émérites doivent présenter l'annexe C du formulaire 100, qui porte sur leurs activités de recherche et de formation, et qui vise à aider les membres à évaluer l'engagement de ces professeurs à l'égard de leurs activités de recherche et de formation universitaire.

Les demandes des professeurs auxiliaires ou émérites sont évaluées en fonction des mêmes critères, de la même échelle, des mêmes indicateurs et de la même période

(six dernières années) que celles de tous les autres candidats. Si le poste occupé par un candidat ne lui permet pas d'assurer seul la supervision de PHQ, la demande doit renfermer un plan de cosupervision satisfaisant et clairement décrit.

Il incombe au candidat de présenter suffisamment de renseignements pour que le groupe d'évaluation puisse évaluer ce point comme il se doit (par exemple : L'université a-t-elle besoin de professeurs pour assurer la cosupervision de PHQ? Quelles sont les interactions possibles avec le PHQ?)

En général, les subventions accordées par le CRSNG aux professeurs auxiliaires titulaires d'un poste dans l'industrie ou le secteur public serviront uniquement à l'appui direct des étudiants (salaire ou traitement et frais de déplacement). Les membres doivent signaler à l'administrateur de programme toute demande faisant état d'autres types de dépenses.

Les évaluateurs doivent être conscients que les professeurs auxiliaires n'occupent pas tous un poste dans le secteur privé ou public. Dans ces cas, les dépenses habituellement engagées peuvent être admissibles.

6.6.3.3. Membres des groupes d'évaluation

Les titulaires d'une subvention à la découverte qui sont nommés membres d'un groupe d'évaluation ont l'option de prolonger la durée de leur subvention au même niveau pour la durée de leur mandat (consultez la section 1.3). Cependant, si un membre choisit de présenter une demande, celle-ci sera généralement examinée en présence d'un président de groupe ou d'un cadre supérieur du CRSNG après toutes les autres demandes de subvention à la découverte présentées au groupe d'évaluation. Des dispositions seront prises afin que le membre ne connaisse pas l'identité des évaluateurs. Comme tous les autres candidats, ce membre sera informé de la recommandation du groupe d'évaluation et de la décision du CRSNG au moyen d'une lettre de notification de décision. Si le président de section a présenté une demande dans le cadre du concours, des arrangements spéciaux doivent être pris avec l'administrateur de programme.

6.6.4. Coûts relatifs de la recherche

En plus d'être évaluées en fonction des critères de sélection susmentionnés, les demandes sont également évaluées en fonction des coûts relatifs de la recherche proposée. Les coûts de la recherche se rapportent à la situation du chercheur visé, mais dans le contexte de son domaine de recherche. Ces coûts peuvent comprendre les besoins spéciaux liés à la nature des activités de collaboration ou les coûts liés à l'infrastructure tels que les frais d'utilisation. Les groupes d'évaluation détermineront collectivement les paramètres pour la prise en compte des coûts de la recherche. Les membres du groupe d'évaluation devront d'abord évaluer le budget en fonction de la

justification, puis évaluer les coûts relatifs (élevés, normaux ou faibles) du programme de recherche proposé par rapport aux normes pour les domaines de recherche représentés dans les demandes examinées par le ou les groupes d'évaluation.

Les membres peuvent utiliser les indicateurs des coûts relatifs de la recherche pour arriver à une cote. Les coûts de la recherche devraient être considérés comme normaux pour la plupart des demandes. Pour certains candidats, les coûts de la recherche pourraient être plus élevés dans une catégorie, mais plus bas dans une autre, ce qui se traduirait par des coûts relatifs globalement normaux pour le programme de recherche.

Dans l'évaluation des coûts relatifs de la recherche, il faut considérer plusieurs facteurs, notamment les suivants.

- Les salaires et les avantages sociaux (p. ex., le montant des allocations et le niveau des stagiaires)
- L'équipement et les installations (p. ex., le besoin d'équipement et l'accès aux installations)
- Le matériel et les fournitures (p. ex., le type et l'importance des produits consommables)
- Les déplacements (p. ex., la collaboration, le travail sur le terrain et la participation à des conférences)
 - En plus des coûts associés aux déplacements, il faut évaluer la pertinence des déplacements proposés. Par exemple, le fait qu'un candidat participe à plus de conférences que la moyenne des chercheurs peut ne pas constituer un avantage si le programme de recherche ne justifie pas ce taux de participation.
- Diffusion
 - Les coûts associés à la diffusion peuvent comprendre les frais pour les publications (« par page » ou les réimpressions), les frais de participation aux conférences, et les frais associés à la préparation des rapports techniques et au dépôt de brevets.
- Autres facteurs
 - Les coûts spéciaux associés aux travaux de recherche proposés peuvent aussi être considérés.

La pertinence et la justification du financement demandé au CRSNG sont évaluées en fonction du mérite de la proposition, et non en fonction des coûts relatifs de la recherche.

6.6.5. Suppléments d'accélération à la découverte

Le Programme de suppléments d'accélération à la découverte (SAD) fournit en temps opportun d'importantes ressources supplémentaires afin d'accélérer le progrès et de maximiser les retombées de programmes de recherche supérieurs.

Les groupes d'évaluation attribuent les suppléments dans le cadre d'un processus de sélection en deux étapes. À la première étape, lorsque les groupes d'évaluation évaluent les demandes de subvention à la découverte, ils retiennent les candidats dont la proposition de recherche est susceptible d'aborder des concepts et des pistes de recherche nouveaux ou ayant un potentiel pour transformer le champ de recherche et d'avoir une incidence en contribuant à des percées importantes dans le domaine. Le SAD est accordé à un moment opportun qui permet au chercheur de saisir une occasion, notamment en tirant parti d'une percée récente en recherche, d'un changement de paradigme ou d'une nouvelle stratégie pour résoudre un problème scientifique ou une question de recherche.

À la seconde étape du processus, après l'évaluation des demandes de subvention à la découverte, le comité directeur de chaque groupe d'évaluation procède à une dernière analyse des demandes pour choisir les candidats qui répondent le mieux aux objectifs du Programme de SAD en prenant en compte le quota accordé au groupe d'évaluation. Les quotas sont établis en fonction de la représentation proportionnelle et de la recherche menée dans les domaines stratégiques.

Les universités, par l'entremise de leur vice-recteur à la recherche, peuvent demander la réduction de la durée de la subvention à la découverte d'un petit nombre de chercheurs de leur établissement, qui d'après elles répondent le mieux à l'objectif du Programme de SAD. Cette mesure vise à permettre aux meilleurs chercheurs d'être mis en candidature à un SAD plus tôt que ne l'aurait permis la durée habituelle de leur subvention à la découverte. Ces demandes doivent être examinées comme toutes les autres et proposées pour un SAD uniquement si elles répondent aux objectifs du programme.

6.7. Politiques et lignes directrices

6.7.1. Conflits d'intérêts

La décision finale concernant les conflits d'intérêts sera prise par le CRSNG.

Un membre est en conflit d'intérêts dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- il est le candidat, un cocandidat ou un cosignataire;

- il fait partie ou a fait partie au cours des six dernières années de la même université, du même organisme, ministère ou centre de recherche qu'un candidat;
- il existe un lien administratif ou familial entre lui et un candidat (p. ex., si le membre est directeur du département ou doyen de la faculté);
- à titre de représentant de l'industrie ou du gouvernement, il participe ou a participé directement au cours des six dernières années à des activités en collaboration avec un candidat;
- il a été le directeur de travaux ou l'étudiant d'un candidat ou a publié conjointement avec un candidat au cours des six dernières années;
- il préférerait ne pas évaluer la demande compte tenu de conflits antérieurs ou pour toute autre raison (p. ex., ancien étudiant ou directeur de travaux, même si le délai excède six ans, ou conflits sur le plan personnel ou financier);
- le personnel du CRSNG a des raisons de croire qu'il ne devrait pas participer à l'évaluation.

Conformément aux lignes directrices du CRSNG, le membre :

- ne doit pas être responsable de l'évaluation de cette demande;
- doit quitter la salle avant que la discussion de la demande ne commence, sans faire de commentaires et il ne doit pas participer aux discussions relatives à la demande.

Le membre doit informer l'administrateur de programme de tout conflit d'intérêts. Si le candidat est un membre de sa famille ou une personne proche, des mesures supplémentaires seront prises pour protéger l'identité des évaluateurs. Le membre doit discuter avec l'administrateur de programme de tout conflit survenant parce qu'il est professeur auxiliaire ou fait partie d'un vaste réseau régional ou national. Les conflits d'intérêts peuvent être signalés à n'importe quel moment.

6.7.2. Cadre des recommandations de financement

L'examen des demandes de subvention à la découverte et la recommandation du montant des subventions sont deux étapes distinctes. À la première étape, le groupe d'évaluation effectue une évaluation du mérite de chaque demande en fonction des critères de sélection et des indicateurs de mérite (consultez la section 6.6). En outre, il détermine si les coûts relatifs de la recherche énoncée dans la proposition sont normaux, faibles ou élevés par rapport à ceux d'autres propositions dans le domaine (consultez la section 6.6.4). À la seconde étape, une fois que toutes les demandes ont été évaluées et qu'une cote leur a été attribuée, les demandes de subvention auxquelles la même cote globale a été attribuée sont regroupées dans la même catégorie de financement. La combinaison des cotes attribuées à une demande pour les trois critères détermine la cote globale et la catégorie de financement. En concertation avec le personnel du CRSNG, le comité directeur formule les recommandations finales concernant la répartition du budget au sein du groupe d'évaluation. Le comité directeur de chaque groupe d'évaluation se compose du président de groupe et des présidents de section.

Le comité directeur doit parfois faire des choix difficiles en ce qui concerne les recommandations de financement dans les limites du budget du groupe d'évaluation. Il peut consulter le groupe d'évaluation sur la stratégie à adopter pour faire un choix éclairé. Cette consultation devrait avoir lieu avant les délibérations du comité directeur, de préférence avant les réunions d'évaluation tenues dans le cadre du concours.

D'un concours à l'autre, les valeurs correspondant aux différentes catégories peuvent varier légèrement en fonction de la répartition finale des candidats entre les catégories et du budget disponible. Toutefois, pour assurer une uniformité entre les cohortes, les catégories auront au départ la valeur de référence préétablie pour le groupe d'évaluation. Les montants déterminés pour les demandes de la catégorie A, soit celles ayant obtenu la cote Exceptionnel pour tous les critères de sélection, représentent un minimum et ils peuvent nécessiter une recommandation particulière du comité directeur en matière de financement. On a ainsi une marge de manœuvre pour attribuer, au besoin, un montant plus élevé aux chercheurs qui ont véritablement un rendement supérieur à l'échelle internationale. Les candidats n'obtiendront pas plus que le montant demandé peu importe le niveau de financement attribué à chaque catégorie de financement.

6.7.3. Durée des subventions

La durée normale d'une subvention à la découverte est de cinq ans pour tous les candidats.

Les candidats ayant obtenu la cote Modéré pour le mérite de la proposition obtiennent généralement une subvention d'un an.

Une subvention d'une durée moins longue peut aussi être recommandée au cas par cas. Au cours de l'examen d'une demande pour laquelle un ou plusieurs critères posent problème, le groupe d'évaluation peut déterminer par vote la durée de la subvention si la demande fait partie d'une catégorie où le financement est recommandé. Lorsqu'ils recommandent d'accorder une subvention d'un an, les membres doivent se rappeler que le candidat dispose d'environ six mois pour régler les problèmes soulevés par le groupe d'évaluation avant de présenter une nouvelle demande.

6.8. Temps consacré

Pour se préparer en vue de la semaine de réunions d'évaluation du concours en février, les membres doivent :

- lire attentivement les propositions pour lesquelles ils sont évaluateurs;

- compléter leur évaluation en prenant connaissance des échantillons des contributions dont la demande fait état;
- lire toutes les autres demandes pour lesquelles ils ont été désignés comme « lecteurs » afin de pouvoir participer aux discussions et au vote;
- prendre en compte dans leur évaluation les commentaires formulés par les examinateurs;
- indiquer les candidats à un SAD;
- rédiger des notes sur les demandes, en particulier celles pour lesquelles vous êtes évaluateur en utilisant le formulaire fourni par le CRSNG, si désiré;
- attribuer une cote préliminaire pour chacun des trois critères de sélection;
- formuler une recommandation préliminaire des coûts relatifs de la recherche (élevés, normaux ou faibles) et, s'il y a lieu, une recommandation préliminaire de la durée de la subvention;
- rédiger des commentaires provisoires dans les cas où ils recommandent la cote Modéré ou Insuffisant ou un message serait particulièrement utile au candidat;
- transmettre leurs cotes au personnel du CRSNG avant la semaine de concours, s'il y a lieu.

Le temps nécessaire à cette préparation est considérable et variera selon la charge de travail du groupe d'évaluation et de ses membres.

Avant le concours, les membres devraient dresser un calendrier qui prévoit l'examen approfondi de toutes les demandes, et qui tient compte qu'une analyse en profondeur est exigée pour toutes les demandes qui ont été assignées à un premier et second évaluateur. Le CRSNG demande aux membres de ne discuter d'aucune demande avec les autres membres du groupe d'évaluation en dehors du temps prévu pour examiner les demandes pendant le concours (ni avant ni après le concours ni à l'extérieur des réunions d'évaluation officielles).

6.9. Résultats et documents requis

6.9.1. Prise en compte des commentaires des examinateurs et des anciens messages au candidat

Les examinateurs aident à évaluer les demandes de façon approfondie. Les examinateurs peuvent bien connaître un domaine de recherche en particulier ou une technique, et peuvent ainsi fournir des commentaires sur les contributions d'un candidat au domaine. Les groupes d'évaluation doivent porter leur attention sur le contenu et la crédibilité du rapport des examinateurs, et considérer ce rapport comme un intrant dans le processus d'évaluation. Les groupes d'évaluation doivent cependant baser ultimement leurs recommandations sur leur propre évaluation relative de la demande. Les rapports des examinateurs sont pris en considération lors de l'évaluation mais ne doivent pas être utilisés de façon indépendante pour déterminer le financement ou le rejet d'une proposition (consultez la section [6.9.2.](#) sur la préparation du message au candidat). Les groupes d'évaluation devraient être attentifs

aux conflits d'intérêts réels ou perçus, ou encore aux liens entre l'examineur et le candidat ou les cocandidats qui auraient pu influencer l'évaluation (p. ex., des interactions professionnelles ou une concurrence possible). Ces cas devraient être portés à l'attention de l'administrateur de programme et, au besoin, abordés dans le message au candidat. Les groupes d'évaluation doivent également reconnaître que les antécédents d'un examinateur peuvent avoir influencé son évaluation (p. ex., une partialité ayant trait à une école de pensée, le manque de connaissance du financement de la recherche au Canada).

Dans le cas des candidats qui présentent une demande subséquente à une demande non appuyée ou appuyée pour une durée réduite ou pour laquelle ils ont obtenu la cote Modéré ou Insuffisant dans un concours antérieur, l'administrateur de programme peut transmettre aux membres du groupe d'évaluation l'ancien message au candidat au terme des discussions du groupe d'évaluation. On procède ainsi uniquement lorsqu'il faut s'assurer que le groupe n'envoie au candidat aucun message contradictoire ou prêtant à confusion. Le groupe d'évaluation peut faire des commentaires sur des questions soulevées précédemment qui n'ont pas été traitées convenablement dans la demande du candidat présentée dans le cadre du concours.

6.9.2. Préparation du message au candidat

Comme les évaluateurs disposeront de peu de temps pendant la réunion pour formuler des commentaires soignés et constructifs, ils doivent préparer, avant la séance du concours, une ébauche des commentaires (ou conserver les notes personnelles qui font ressortir les points forts et les points faibles de la demande) s'ils prévoient qu'ils seront nécessaires. On devrait discuter de ces commentaires en février lorsque les demandes sont examinées par le groupe d'évaluation et soigneusement les vérifier. La version définitive du formulaire intitulé Message au candidat fournie au CRSNG doit refléter le consensus groupe d'évaluation. Le formulaire d'évaluation constitue un excellent outil de base en vue de fournir des commentaires critiques et utiles.

Les commentaires constructifs sont très importants pour les candidats, car ils leur permettent d'améliorer leurs demandes ou programmes de recherche futurs. On demande aux groupes d'évaluation de formuler des commentaires spécifiques et constructifs, notamment dans les situations suivantes :

- l'attribution d'une cote Modéré ou Insuffisant pour un critère quelconque;*
- la durée recommandée de la subvention est inférieure à cinq ans;*
- les consignes du CRSNG n'ont pas été suivies (p. ex., la taille de la police, les prévisions en matière de formation de PHQ ou le nombre maximal de pages);
- on considère que le rapport d'un examinateur est particulièrement biaisé et les membres souhaitent donner l'assurance au candidat qu'il n'a eu aucune influence sur l'évaluation.

*Le CRSNG exige que des commentaires soient formulés dans ces cas précis.

Les commentaires doivent surtout porter sur les aspects de la proposition qui ont fortement influé sur la recommandation du groupe d'évaluation. Les points forts et les points faibles peuvent faire l'objet de commentaires. Ces commentaires devraient également toucher à des points précis sur lesquels le groupe d'évaluation s'entend ou diverge particulièrement. On doit également traiter explicitement de tout écart apparent entre les rapports des examinateurs et la recommandation du groupe d'évaluation de façon à bien justifier l'évaluation de ce dernier. Les commentaires doivent être conformes aux lignes directrices du CRSNG et être préparés dans un format qui permet de les transmettre aux candidats. Si possible, les commentaires devraient être rédigés dans la langue indiquée par le candidat. Dans le cas contraire, ils seront traduits après les délibérations.

Voici des exemples de problèmes parfois présents dans les commentaires rédigés par les groupes d'évaluation :

- le manque de clarté, c.-à-d. qu'on comprend mal le message que le groupe d'évaluation tente de transmettre;
- le message est trop général pour s'avérer utile, p. ex., « le candidat n'a pas obtenu une aussi bonne évaluation que d'autres candidats dans le cadre du concours »;
- un langage abusif ou rabaissant;
- les messages présentant des contradictions entre les commentaires des examinateurs et ceux du groupe d'évaluation sans fournir d'explications sur la décision de ce dernier.

Par le passé, des candidats ont interjeté appel en se basant sur leur perception d'une partialité fondée sur le sexe ou l'âge dans les commentaires du groupe d'évaluation. Les membres doivent veiller à ne pas véhiculer de telles discriminations dans le processus d'évaluation, et à ne pas transmettre au candidat des messages impliquant la possibilité d'une telle partialité.

6.10. Formulaire d'évaluation des demandes de subvention à la découverte

Le formulaire d'évaluation du CRSNG constitue un excellent outil pour évaluer les demandes (consultez le Formulaire d'évaluation – Demande de subvention à la découverte; une version qui peut être remplie en ligne est disponible dans l'extranet). Le formulaire d'évaluation porte sur les critères d'évaluation et vous permet d'intégrer, le cas échéant, les commentaires des examinateurs et tout autre renseignement pertinent (p. ex., les retards dans l'avancement des travaux). Le formulaire d'évaluation est un outil mis à la disposition des membres pour les aider à prendre en compte tous les critères au moment d'attribuer les cotes préliminaires. Il n'est pas recueilli par le CRSNG. Une fois remplis, les formulaires d'évaluation doivent être traités comme des documents protégés.

6.11. Indicateurs de mérite des demandes de subventions à la découverte

6.13. INDICATEURS DE MÉRITE DES DEMANDES DE SUBVENTION À LA DÉCOUVERTE¹

Le texte original a été rédigé en anglais. Le texte anglais a servi d'étalon pour assurer la cohérence au sein des comités et entre les comités, notamment dans le cas de différence d'interprétation de la version française.

	Exceptionnel	Remarquable	Très élevé	Élevé	Modéré	Insuffisant
Excellence du chercheur	Chercheur reconnu en tant que chef de file qui a continuellement effectué au cours des six dernières années des réalisations influentes ayant une qualité, une incidence et/ou une importance de premier ordre pour une vaste communauté .	Les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance de beaucoup supérieure pour une vaste communauté .	Les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance supérieures .	Les réalisations présentées dans la demande ont été jugées solides au regard de leur qualité, de leur incidence et/ou de leur importance.	Les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme ayant une qualité, une incidence et/ou une importance raisonnables .	Les réalisations présentées dans la demande ont été jugées comme se situant au-dessous d'un niveau acceptable au regard de leur qualité, de leur incidence et/ou de leur importance.
Mérite de la proposition	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est extrêmement original et novateur , et aura probablement une incidence en menant à des percées importantes dans le domaine et/ou en menant à une technologie ou à une politique qui répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. La vision à long terme et les objectifs à court terme sont clairement définis . La méthodologie est clairement définie et appropriée . Le budget indique clairement comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est très original et novateur , et aura probablement une incidence en contribuant à des percées importantes dans le domaine et/ou en menant à une technologie ou à une politique qui répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les buts à long terme sont clairement définis et les objectifs à court terme sont bien planifiés . La méthodologie est clairement décrite et appropriée . Le budget indique clairement comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est original et novateur , et aura probablement une incidence en menant à des progrès et/ou répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les buts à long terme sont définis et les objectifs à court terme sont planifiés . La méthodologie est clairement décrite et appropriée . Le budget indique comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, est original et novateur , et aura probablement une incidence et/ou répondra à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les buts à long terme et les objectifs à court terme sont clairement décrits . La méthodologie est décrite et appropriée . Le budget indique comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé est présenté clairement, comporte des aspects originaux et novateurs , et pourrait avoir une incidence et/ou répondre à des besoins socioéconomiques ou environnementaux. Les objectifs à court terme et à long terme sont décrits . La méthodologie est partiellement décrite ou appropriée . Le budget indique comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.	Le programme de recherche proposé, tel qu'il est présenté, manque de clarté et/ou comporte peu d'aspects originaux et novateurs . Les objectifs ne sont pas clairement décrits et/ou ne sont probablement pas réalisables. La méthodologie n'est pas clairement décrite et/ou appropriée . Le budget n'indique pas clairement comment les activités de recherche à appuyer se distinguent de celles financées par d'autres sources, et comment elles les complètent.

6.13. INDICATEURS DE MÉRITE DES DEMANDES DE SUBVENTION À LA DÉCOUVERTE¹

Le texte original a été rédigé en anglais. Le texte anglais a servi d'étalon pour assurer la cohérence au sein des comités et entre les comités, notamment dans le cas de différence d'interprétation de la version française.

Formation de PHQ	<p>Le dossier de formation est du niveau le plus élevé, et le PHQ contribue à des travaux de recherche de premier ordre. La majorité du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences très recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont clairement définis et appropriés. Le succès du PHQ est très probable.</p>	<p>Le dossier de formation est de beaucoup supérieur par rapport à celui d'autres candidats, et le PHQ contribue à des travaux de recherche de grande qualité. La majorité du PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences très recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont clairement définis et appropriés. Le succès du PHQ est très probable.</p>	<p>Le dossier de formation est supérieur par rapport à celui d'autres candidats, et le PHQ contribue à des travaux de recherches de qualité et novateurs. Une grande partie du PHQ en vient à occuper des postes appropriés qui exigent des compétences recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont clairement décrits et appropriés. Le succès du PHQ est probable.</p>	<p>Le dossier de formation se compare avantageusement à celui d'autres candidats. En général, le PHQ en vient à occuper des postes qui exigent des compétences recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans de recherche destinés aux stagiaires sont décrits et appropriés. Le succès du PHQ est probable.</p>	<p>Le dossier de formation est acceptable, mais peut être modeste par rapport à celui d'autres candidats. Une partie du PHQ en vient à suivre des programmes ou à occuper des postes qui exigent des compétences recherchées obtenues grâce à la formation reçue. Les plans destinés aux stagiaires sont décrits et devraient contribuer au succès du PHQ.</p>	<p>Le dossier de formation se situe au-dessous d'un niveau acceptable par rapport à celui d'autres candidats. En général, le PHQ n'en vient pas à occuper des postes qui exigent des compétences obtenues grâce à la formation reçue. Les plans destinés aux stagiaires ne sont pas appropriés et ne sont pas décrits suffisamment en détail pour prédire la probabilité de succès du PHQ.</p>
-------------------------	---	---	---	--	---	--

¹ Les indicateurs de mérite des demandes de subvention à la découverte doivent être utilisés de concert avec le *Manuel d'évaluation par les pairs* (chapitre 6), dans lequel on décrit comment les examinateurs arrivent à une cote.

Coût de la recherche²	Élevé	Normal	Faible
	<p>La majorité des dépenses justifiées représentent des coûts plus élevés que la normale pour le domaine de recherche.</p>	<p>La majorité des dépenses justifiées représentent des coûts normaux pour le domaine de recherche.</p>	<p>La majorité des dépenses justifiées représentent des coûts inférieurs à la normale pour le domaine de recherche.</p>

² Voici quelques exemples : le coût de la formation du PHQ; la recherche exigeant beaucoup de matériel ou des frais d'utilisation élevés; les produits non durables particulièrement coûteux ou nombreux; les déplacements (notamment pour les collaborations, le travail sur le terrain, l'accès aux installations, les conférences).

Formulaire d'évaluation – Demande de subvention à la découverte

Nom du candidat	Département et université		
Statut du candidat			
Titre de la demande			
Critères de sélection (Consultez les instructions pour obtenir des renseignements détaillés.)			
Excellence du ou des chercheurs	<input type="checkbox"/> Exceptionnelle	<input type="checkbox"/> Remarquable	<input type="checkbox"/> Très élevée
	<input type="checkbox"/> Élevée	<input type="checkbox"/> Moderée	<input type="checkbox"/> Insuffisante
<ul style="list-style-type: none"> Connaissances, compétences et expérience Qualité des contributions au domaine de recherche proposé et à d'autres domaines des SNE, et leur incidence Importance des contributions (S'il s'agit d'une demande de groupe) Complémentarité des connaissances spécialisées des membres de l'équipe et synergie entre les membres 	Justification de la cote accordée :		
Mérite de la proposition	<input type="checkbox"/> Exceptionnel	<input type="checkbox"/> Remarquable	<input type="checkbox"/> Très élevé
	<input type="checkbox"/> Élevé	<input type="checkbox"/> Moderé	<input type="checkbox"/> Insuffisant
<ul style="list-style-type: none"> Originalité et innovation Importance des travaux et contributions prévues à la recherche Clarté et portée des objectifs Clarté et pertinence de la méthodologie Faisabilité Discussion des questions pertinentes Pertinence et justification du budget Explication du lien avec les autres sources de financement 	Justification de la cote accordée :		
Contributions à la formation de personnel hautement qualifié	<input type="checkbox"/> Exceptionnelles	<input type="checkbox"/> Remarquables	<input type="checkbox"/> Très élevées
	<input type="checkbox"/> Élevées	<input type="checkbox"/> Moderées	<input type="checkbox"/> Insuffisantes
<ul style="list-style-type: none"> Qualité et incidence des contributions passées à la formation de PHQ Pertinence de la proposition au regard de la formation de PHQ Formation dans un cadre interdisciplinaire et concerté (s'il y a lieu) 	Justification de la cote accordée :		
Coûts de la recherche (les coûts relatifs du programme de recherche proposé par rapport aux normes pour une discipline donnée)	Faibles <input type="checkbox"/> Normaux <input type="checkbox"/> Élevés <input type="checkbox"/>		
Justification pour le coût de la recherche :			

Autres commentaires (p. ex., la durée de la subvention devrait être plus courte que la durée habituelle, la présence de circonstances particulières, la qualité des échantillons de contributions de recherche, l'incidence environnementale, des réserves quant à l'éthique d'un projet. Veuillez informer l'administrateur de programme dont relève votre groupe.)

Commentaires des examinateurs de l'extérieur (Veuillez indiquer tout commentaire inapproprié afin que les membres n'en tiennent pas compte lors des discussions) :

Message au candidat:

Supplément d'accélération à la découverte (SAD)

- SAD régulier : Oui _____ Non _____
- SAD dans un domaine ciblé : Oui _____ Non _____

Justification de la recommandation :

Ce formulaire du CRSNG vise à aider les membres à évaluer les demandes de subvention. Il contient des renseignements personnels, et, comme tout autre document utilisé lors de l'évaluation de demandes, on devrait le ranger dans un endroit sûr afin d'empêcher tout accès non autorisé (pour en savoir plus sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, consultez la section 5 du *Manuel d'évaluation par les pairs* et le contenu de votre déclaration de confidentialité et de non-divulcation.)

Le formulaire d'évaluation porte sur les critères d'évaluation et comprend, le cas échéant, les commentaires des examinateurs de l'extérieur et tout autre renseignement pertinent (p. ex., les retards dans l'avancement des travaux). L'utilisation du formulaire d'évaluation vous permet de bien tenir compte des critères d'évaluation lorsque vous formulez votre recommandation (voir la section 6 du *Manuel d'évaluation par les pairs*). Prenez note que le CRSNG ne compile pas ces formulaires et qu'ils devraient être détruits de manière sûre à la fin du concours. (version 2010)